



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en
exercice : 27

Membres
présents : 17

Suffrages
exprimés : 18

Votes
Pour : 18

Votes
Contre : 00

Abstention : 00

Certifiée exécutoire par
le Maire compte tenu de
l'affichage et de la
réception en Préfecture
le
Deshaies, le

La Directrice Générale
des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (**arrivée à 19h15**) , GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys APPOLINAIRE Lionel (**arrivé à 19h27**), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (**arrivée à 19h05**), JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (*Procuration à Christina PHILETAS*), MICHALON Irmine, MOBETIE Marie-France (*respectivement 2^{ème} adjoint, conseillères municipales*)

Sont absents : MANIOC Alain, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat, FLÉMIN Félix, GAMIETTE Liliane (*conseillers municipaux*),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 02 juillet 2019

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
Tribunal Administratif dans un
délai de deux (2) mois à compter
de sa publication

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS
 DE LA COMMUNE**

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du tournage de la série Death In Paradise, (DIP), la société SKY PROD verse une subvention aux associations de la Commune.

Cette année, à titre exceptionnel, les associations percevront le montant alloué correspondant aux années 2018 et 2019.

Cette somme sera répartie de la manière suivante :



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

N°	Bénéficiaires	ATTRIBUTION		Total
		2018	2019	
1	Paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul de DESHAIES	750,00 €	750,00 €	1 500,00 €
2	Escrime Club de Deshaies	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
3	Association « la Frégate »	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
4	Association les Flamboyants	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
6	Office Municipal des Sports de Deshaies	450,00 €	450,00 €	900,00 €
7	Association Sportive et Culturelle de Ferry (ASCF)	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
9	Association le GLOUGLOU	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
10	Syndicat d'Initiative de Deshaies	200,00 €	200,00 €	400,00 €
11	DEHE VWAL	400,00 €	400,00 €	800,00 €
12	Association KALENDE	350,00 €	350,00 €	700,00 €
13	Animobile du Nord	300,00 €	300,00 €	600,00 €
14	Alliance Féminine Deshaisienne	200,00 €	200,00 €	400,00 €
16	DIAMS	100,00 €	100,00 €	200,00 €
17	Racines des îles	200,00 €	200,00 €	400,00 €

DISPOSITIF DECISIONNEL**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu le versement de la subvention par la société SKY PROD à la collectivité pour les associations de la commune.

Vu la décision de répartir cette somme aux diverses associations

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté d'accompagner les actions menées par les associations locales,

Considérant que ces associations contribuent au développement, à l'animation du territoire et à la cohésion sociale,

DECIDE à l'UNANIMITE**Article 1^{er} :** D'ACCORDER une subvention exceptionnelle aux associations conformément au tableau synoptique ci-dessus.**Article 2 :** De lui DONNER pouvoir pour entreprendre toutes démarches et signer les actes administratifs afférents à ce dossier.

Deshaies, le 02 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire


 Jeanny MARC